

Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des arts et de la culture, acceptée par le Conseil municipal le 29 avril 2002, intitulée: «Soutien à l'Académie de musique».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de prendre les mesures nécessaires pour offrir à l'Académie de musique de Genève des locaux adéquats, de préférence dans le quartier des Eaux-Vives, dans les plus brefs délais, afin que les charges locatives puissent être diminuées pour cette institution bien intégrée dans notre ville et étant bien entendu que la subvention municipale de 30 000 francs s'éteindra dès la mise à disposition de l'ensemble des locaux.

Le Conseil administratif mettra à disposition, une fois l'an, une grande salle permettant l'audition des élèves de cette école.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève met gratuitement à la disposition de l'Académie de musique deux locaux. L'un, de 83 m², est partagé avec l'Harmonie des Eaux-Vives. Sa valeur est de 6436 francs au budget 2007. L'autre, de 69 m², est à l'usage exclusif de l'Académie de musique et représente une prestation en nature de 10 889 francs.

Malgré ces mises à disposition de locaux et contrairement à l'invite de la motion M-152, le Conseil municipal a maintenu la subvention de 30 000 francs accordée chaque année à l'Académie de musique. Elle est enregistrée au budget 2007 sous le «Service aux artistes et acteurs culturels» dans la ligne «Ecoles de musique».

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Pierre Muller

Le 4 avril 2007.